



TRANQUILLITE ABSENCE

Les périodes de vacances, les week-ends prolongés, les absences liées à des obligations professionnelles représentent des périodes propices aux cambriolages.

Tout départ ou longue absence doit être signalé à la brigade territorialement compétente.

COMMENT AVISER LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Vous pouvez :

- vous rendre à la brigade de votre domicile ou transmettre par courrier le coupon ci-dessous ;
- composez le N° à dix chiffres de votre brigade locale (04/74/83/57/00) et communiquer les renseignements nécessaires.

ACTION CONDUITE PAR LA GENDARMERIE

Les résidences signalées aux gendarmes feront l'objet d'une attention toute particulière au cours de leurs surveillances quotidiennes, **de jour comme de nuit.**

QUELQUES CONSEILS DE PREVENTION

- **Ne laissez pas votre maison sans surveillance.** Outre la gendarmerie, vous pouvez signaler votre départ à vos voisins pour qu'ils s'alarment de toute présence ou mouvement suspect aux abords de votre résidence.
- **Bien vérifier la fermeture de toute les issues et les renforcer au besoin** (barres, verrous). Une porte blindée, ou en tout cas munie d'une serrure multipoints avec armature métallique, présente une difficulté dissuasive non négligeable.
- L'idéal est de confier à des voisins ou à des proches le soin de « **faire vivre** » **votre domicile pendant votre absence** : ouvrir ou fermer les volets, allumer les lumières, vider votre boîte aux lettres régulièrement, etc... Il existe aussi dans le commerce des minuteurs connectables sur une prise de courant pouvant servir à allumer et éteindre les appareils électriques à des heures données, simulant de ce fait une présence.
- Contactez votre opérateur télécom pour faire renvoyer pendant toute la durée de votre absence les appels de votre téléphone fixe vers votre portable.
- **Un système d'alarme** est un moyen de protection supplémentaire très efficace s'il est choisi et installé avec soin.
- **Attention aux faux professionnels** (faux plombiers, faux agents EDF, faux agents de société de sécurité, etc...) qui peuvent profiter d'une visite à votre domicile pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage. Exigez toujours la présentation d'une carte professionnelle.
- **Notez la marque, le type et le numéro de série de vos appareils hi-fi, photographiez vos meubles, biens et bijoux de valeur.** En cas de vol, le remboursement par les assurances s'en trouvera ainsi facilité et les enquêteurs disposeront d'un signalement précis qui leur permettra d'identifier et/ou de restituer vos biens.
- **Ne pas laisser les clés de votre véhicule ainsi que votre sac à main, portefeuille...** à la vue ou dans l'entrée de votre habitation.

✂ -----

RENSEIGNEMENTS A TRANSMETTRE A LA GENDARMERIE AVANT VOTRE DEPART

Nom, prénom :

Adresse et téléphone du domicile à surveiller :

Téléphone du propriétaire durant l'absence :

Période d'absence : du au inclus.

Nom, prénom, téléphone de la personne habilitée à visiter les lieux (relevé courrier, arrosage fleurs, etc....) ou à prévenir en cas de problème :

.....